

Classement des préoccupations en fonction de leur nature
PAS_2026

Préoccupation d'usage (harmonisation requise)

Demandeur	Localisation	Préoccupations	Résumé
Citoyen	Massif de conservation	Consultation PAS U.A.T.112-63_juillet 2026-récupération bois de chablis « Commentaires génériques » : Le personnel de la Direction de la gestion des forêts Gaspésie -Les Îles sait qu'il est important de maintenir la norme « Forest Stewardship Council » (FSC) au sein des unités régionales d'aménagement du territoire afin de favoriser l'obtention d'une valeur marchande optimale pour la matière ligneuse récoltée. Dans son rapport de consultation publique sur le « PAS – Fermeture de chemin » du mois d'août dernier portant sur l'unité d'aménagement UA 112-63, la table « TGIRT » souligne entre autres l'importance de réduire le taux de perturbation dans la zone d'habitat en restauration (ZHR) du caribou de la Gaspésie et presse le MRNF d'agir. Le résultat de l'harmonisation de la table a fait en sorte de reconnaître l'enjeu de la protection de la biodiversité. Et important de souligner, l'objectif de participer à la restauration d'habitat faunique comme le milieu aquatique ou celui du caribou fut entériné. La fermeture de chemin comme moyen concret et prioritaire de restauration d'habitat fut aussi reconnue et retenue. Il est aussi important de se rappeler que les travaux de la même table ont reconnu la nécessité de collaborer au maintien du certificat FSC. Dans sa présentation « Le caribou de la Gaspésie et la certification forestière FSC » lors de la journée thématique du 24 mars 2026 sur la fermeture des chemins, M. Jamal Kazi de la Corporation de gestion de la certification forestière du territoires publics du BSL (CGCBSL) rapporte entre autres que 53% du territoire de l'UA 112-63 se trouve en ZHR. Dans le même tableau, nous apprenons que 23% du territoire est en « garantie d'approvisionnement ». Comme les droits consentis d'aménagement doivent être respectés, il faut s'attendre à ce que cet approvisionnement, nécessitant l'agrandissement de la voirie forestière de l'unité, se fasse dans le 47% du territoire hors ZHR. Il ne faudrait pas que cette perturbation anthropique supplémentaire se fasse à l'intérieur de la ZHR et s'ajoute au taux de 87.4% (selon les données	S'assurer de ne pas avoir de non-conformité FSC Agir pour réduire le taux de perturbation dans la ZHR en fermant des chemins.

		de 2022-2023) de perturbations combinées (anthropiques & naturelles) de l'habitat essentiel du caribou. Allant de pair avec ce souhait, M. Kazi a rappelé que la norme FSC contient des exigences spécifiques pour le caribou boréal (indicateur 6.4.5). Bien que le caribou de la Gaspésie fasse partie d'un écotype différent mais proche (une relique du caribou des bois), l'équipe d'audit de la CGCBSL effectue son évaluation des indicateurs 6.4.2 & 6.4.3 en considérant l'utilisation du principe de précaution par l'organisation certifiée et la précarité de la situation du caribou de la Gaspésie. Lors de la même présentation, M. Kazi rapporte que l'U.A. 012-72 (voisine & dans la ZHR) a fait état d'une non-conformité mineure lors de l'Audit 2021. Il n'y avait alors pas eu démonstration que les mesures intérimaires (2019 – absence de récolte au-dessus de 700 m & travaux de moindre impact en-deçà) avaient contribué à l'amélioration de l'habitat à l'échelle de l'ensemble de l'aire de répartition du caribou tel que le prescrivent les projets de plans de rétablissement (provincial- 2018 & fédéral -2019). Ce ne fut pas une non-conformité majeure car la CGCBSL a eu recours à sa sphère d'influence &/ou appui du MRNF régional en raison de plusieurs motifs dont la création d'un comité de la TGIRT sur la restauration de l'habitat du caribou et la reconnaissance de la réserve de territoire pour fin d'aires protégées dans le secteur Chic-Chocs. Parmi les éléments clés cités dans la synthèse des échanges survenus durant la journée du 24 mars, il faut se rappeler l'existence d'une relation très forte entre le niveau de perturbations de l'habitat du caribou et son autosuffisance. Pour avoir une chance sur deux de maintenir le caribou, il faut viser un taux de perturbations inférieur à 35%.	
Citoyen	Mt pointu	Bonjour, il y a le Mt pointu dans ce secteur, beaucoup d'arbre sont tombé et la végétation est devenu trop haute pour le point de vue du sommet. Si le site de récolte pourrait inclure ce secteur par l'Est pour avoir une régénération du secteur et amélioré la vue du sommet. Le sentier de l'Est est complètement fermé et non entretenue.	Ajouter un secteur de récolte à l'est du Mont Pointu
Citoyen	Tous PAS	" Commentaires spécifiques": ÉTAT DE LA SITUATION : Le rapport de consultation publique du 24 mai 2025 sur les P.A.S. dans les U.A.T. 111-61, 112-63, 111-03 & 112-02 rapporte entre autres que les mesures présentées dans le projet pilote pour la population de caribou montagnard ont été respectées. Il est aussi mentionné qu'en zone d'habitat en restauration (ZHR), seules les demandes de récupération possible à partir de chemins existants dans des secteurs affectés par des chablis seront autorisées. Les chablis des secteurs Cap Seize & St.-Octave se trouvent au sein d'importantes agglomérations de coupes déjà consultées toutes situées dans la ZHR (état des lieux à partir d'images satellite). Peu ou pas d'évidence d'un aménagement forestier favorisant la	il ne faudrait pas exacerber outre mesure la perturbation naturelle à l'échelle locale que les chemins donnant accès aux chablis soient fermés définitivement jusqu'à leur

		connectivité des habitats du caribou et de zones continues de son habitat n'est constatée (faune terrestre). Des centaines de milliers de dollars en deniers publics ont déjà été investis pour protéger le caribou montagnard depuis leur mise en enclos. Alors que les possibilités forestières au cours des dernières décennies se sont avérées plus dispendieuses à récolter à cause de leur éloignement, les fonds publics octroyés à l'industrie forestière ont dû être graduellement augmentés sans parler de leurs récentes révisions en réponse aux exorbitants tarifs américains. Lors des discussions post-consultation de février et mars 2025 sur la fermeture de chemins, la politique sur leur abandon est entrée en contradiction avec les enjeux et constats exposés dans les différents travaux de la table TGIRT. La proposition initiale fut fortement modifiée pour tenir compte des préoccupations des chasseurs supportées par les élus Haute Gaspésie. Cette mesure d'atténuation a fait en sorte que le projet de fermeture est passé de 549 km à 208 km de chemins à fermer, essentiellement sur le territoire géré par la SÉPAQ. Pour les autres chemins ayant fait l'objet de consultation pour ce secteur, une fermeture graduelle est envisagée une fois le projet pilote pour les caribous de la Gaspésie en vigueur. Un retour à la TGIRT sera fait avant toute autre fermeture. Le même rapport rappelle que le territoire public est un patrimoine collectif qui appartient à l'ensemble des Québécois et qu'en moyenne, 460 km de chemins sont implantés (175), améliorés ou font l'objet de réfection en Gaspésie annuellement augmentant l'accès au territoire. RÉFLEXIONS; IL est vrai de mentionner que les secteurs visés font partie du taux déjà élevé de perturbations de l'habitat caribou mais il ne faudrait pas exacerber outre mesure la perturbation naturelle à l'échelle locale compte tenu que les dits chablis sont déjà en cours de reboisement naturel depuis près de 3 ans et que les bois au sol agissent depuis comme obstacles qui ralentissent l'avancée de proies alternatives & prédateurs. A la lumière des exigences de la norme FSC désormais mieux comprises par le grand public et les parties prenantes ayant participé à la journée thématique du 24 mars, notamment des représentants de l'industrie forestière et de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, il serait indiqué de ne pas seulement se limiter qu'à aggraver la perturbation naturelle causée par les chablis mais en même temps, de diminuer celle d'origine anthropique au sein des secteurs visés en procédant à la fermeture définitive des chemins d'accès aux chablis (des dizaines de km à tout le moins) une fois la récupération complétée. Cette fermeture devra briser la linéarité, assurer l'entrave à la circulation via monticules/tranchées et inclure l'enlèvement des ponçons, restauration du lit des ruisseaux ainsi que la décompaction & le reboisement. Cette mesure en sus d'autres à déterminer par la TGIRT (dont la suggestion de constituer un	jonction en amont avec les chemins multiusages
--	--	--	---

		comité sur la restauration de l'habitat du caribou si pas déjà en place) doit être considérée comme une précaution à implanter visant à recouvrer ou maintenir le certificat FSC de l'unité 112-63. POSITION : Bien que n'étant pas professionnel de la foresterie au fait des possibilités des abatteuses multifonctions, je suis en accord avec la récupération en 1 seul passage des bois en perdition en position hors sol (i.e. ne reposant pas sur le sol) faisant l'objet du présent PAS à la condition que le corridor de passage soit replanté avec des essences propices à l'habitat du caribou et, important, que les chemins donnant accès aux chablis soient fermés définitivement jusqu'à leur jonction en amont avec les chemins multiusages.	
Au nom d'un organisme environnemental		Comme ce bois est dans le massif de conservation du caribou, c'est préoccupant. Nous nous interrogeons sur la pertinence de faire la récupération après 3 ans (quelle sera la qualité réelle du bois? Est-ce que ça vaut encore la peine de le faire? Pour les caribous et surtout contre les prédateurs- ne vaudrait-il pas mieux de laisser le chablis là que de récupérer puis replanter en épinettes?). Comme il n'y a pas encore de politique claire avec budgets spécifiques pour compenser les entreprises de Haute-Gaspésie, si vraiment, on devait ramasser ce chablis, il devrait aller à des entreprises de la Haute-Gaspésie mais environnementalement, il vaut sans doute mieux le laisser sur place Simplement pour préciser que mon commentaire était un commentaire général sur l'ensemble de la proposition et non sur une parcelle en particulier.	Est-ce que la qualité du bois récolté est adéquate? En termes d'habitat, est-ce qu'il vaudrait mieux ne pas intervenir? Est-ce que le chablis sera récolté par des entreprises locales?
Au nom d'un organisme environnemental		[...] le MRNF a confirmé, à la suite d'un consensus adopté à la TGIRT, que les PAS dans la ZHR du caribou montagnard de la Gaspésie respecteraient notamment l'interdiction de récolte dans le massif de conservation. Or, le PAS actuellement en consultation, qui vise 356 hectares de coupes de récupération à l'intérieur des limites de ce même massif, contrevient à cet engagement. Nous demandons que les secteurs de récolte situés dans le massif de conservation soient retirés du présent PAS. [...] le massif de conservation est défini comme un « grand massif d'habitat à maintenir ou à restaurer », contenant un habitat de qualité supérieure ou étant utilisé intensément par les caribous, où les activités modifiant l'habitat doivent être encadrées plus strictement que dans le reste de la ZHR. [...] Le taux actuel de perturbations dans l'habitat du caribou de la Gaspésie étant évalué à 87 %, toute intervention supplémentaire dans le massif de conservation éloigne la population de cet objectif plutôt que de l'en rapprocher.	Retirer les superficies prévues dans le massif de conservation.

		[...] Il serait donc préférable de maintenir cette structure en place dans le massif de conservation, quitte à ajuster la possibilité forestière en conséquence. [...] il importe donc de préserver et restaurer leur habitat. [...] nous nous questionnons sur le rapport coût-bénéfice réel d'une intervention aussi tardive	
CREG	Massifs de conservations	1- La récolte des chablis totaux qui résultent de la tempête de vent de 2023 offre peu de possibilité économique considérant le délai important (3 ans) depuis l'évènement et la forte possibilité que les bois soient trop attaqués par des insectes saproxyliques. Considérant que l'argumentaire soutenant la récolte préventive des forêts attaquées par la TBE est justement cette perte de valeur importante suivant la mortalité des arbres, qui est jugée négligeable après un délai de deux ans. Considérant la forte probabilité que l'apport économique résultant de cette récolte de récupération, elle est difficilement justifiable au regard des impacts potentiels qu'elle occasionnera sur l'habitat du caribou montagnard. 2- Le projet pilote spécifie nommément que toute récolte dans le massif de conservation est proscrite. Les aménagements forestiers pouvant être prévus, selon notre lecture, excluent précisément la récolte, laissant les autres possibilités ouvertes: débroussaillage, plantation, éducation des peuplements. Dans le paragraphe suivant, il est nommé que les modalités d'aménagement en cas de perturbation naturelle sont à développer. Il est donc clairement prématuré d'autoriser des coupes forestières à ce stade-ci, surtout considérant que la récolte est d'emblée exclue dans les massifs de conservation. 3- Un des arguments justifiant cette demande de plan spécial cible les risques d'enfeuillement suite à cette perturbation, rendant ces habitats moins propices au caribou. Toutefois, ce risque n'est absolument pas automatique. Plusieurs chablis peuvent se régénérer directement en sapinière, surtout si la régénération naturelle en sapin déjà en place est bien implantée. Cette information est manquante actuellement, outre la mention d'un risque potentiel. De plus, une récolte ouvrirait le milieu, augmentant la capacité de déplacement des prédateurs, surtout comparée à un chablis total. Dans les années qui suivent cette intervention, il y aurait abondance d'arbustes fruitiers et de feuillus, malgré d'éventuels travaux d'éducation des peuplements. Le retour à un peuplement dominé par des essences résineuses prendrait plusieurs années. Considérant l'urgence de ne pas augmenter la capacité de support de l'habitat pour les prédateurs et les proies alternatives, au vu de la situation extrêmement précaire de la population de caribou, une remise à zéro des peuplements ajouterait aux stressseurs déjà trop importants.	Rentabilité économique des bois dont la dégradation est avancée (plus de 2 ans) et comparaison avec la TBE Respect des orientations du projet pilote : adresser l'absence d'une stratégie claire et concertée face aux perturbations naturelles à l'intérieur de ces massifs Enjeux de composition

		Considérant la faible valeur attendue de la matière ligneuse qui sera extraite, l'exclusion de la récolte à l'intérieur des massifs de conservation, l'absence d'une stratégie claire et concertée face aux perturbations naturelles à l'intérieur de ces massifs et l'importance de ne pas dégrader l'habitat du caribou montagnard dans cette délimitation cruciale pour la persistance de l'espèce, l'abandon des superficies prévues au PAS situées à l'intérieur du massif de conservation devrait s'appliquer.	
--	--	--	--

Préoccupation opérationnelle

Demandeur	Localisation	Préoccupations	résumé
Secteur Territoire	FID 49, FID 50, FID 46	FID 46 Porter une attention particulière aux aménagements et aux infrastructures présents sur le terrain loué à des fins de villégiature lors des opérations de récolte, notamment le chemin d'accès qui traverse le bail (nord-ouest-sud-est). Les secteurs d'intervention correspondant au FID 49 et au FID 50 couvrent également le chemin d'accès menant à ce bail.	
Citoyen Secteur territoire Village Grande Nature		Bonjour, c'est le secteur de Village Grande Nature, une station touristique des Chic Chocs. Ils ont des entiers impraticable depuis le chabis de décembre 23. les sentier ne sont pas sur la carte et le secteur en gris qui a déjà été récolté passe dans un des sentiers et n'existe plus. Il serait bon de travaillé les sentiers après les travaux pour la survie du site et l'interprétation des travaux forestier du secteur et voir les effet a long terme sur le territoire. une jonction avec les chemin existant serait a prévoir. Présentement ce n'est qu'un nid a feux avec beaucoup de combustible par terre ce qui n'est pas bon pour le fond de terrain. Un partenaria local serais a faire pour montré un peut de bonne volonté de la part du gouvernement et du ministère concerné.	

Commentaires Stratégique (pas d'harmonisation requise, transféré à la TGIRT pour refonte VOIC)

Demandeur	Localisation	Préoccupations	Résumé
Citoyen		De plus, ces immenses superficies dénudées sont la source de fins sédiments transportés dans les ruisselets dont la température réchauffée de l'eau due à l'absence d'ombrage rejoint des ruisseaux aux ponçons abandonnés causant de nombreux petits embâcles favorisant à	Enjeux de sédimentation, de refuge thermique et qualité du milieu aquatique déjà adressé

		leur tour la présence grandissante de sédiments qui se retrouvent dans la Ste-Anne et Cap-Chat Est élevant leur température et nuisant à la qualité des frayères (faune aquatique).	au comité MHH et au comité voirie
--	--	---	--

Commentaires sans harmonisation ou demande d'information

--	--	--	--